

Aubaï Mema

Bullein d'informations municipales



ANNEE
2021

#4

Edition Spéciale Finances



Et si nous profitons de cette nouvelle mandature pour tous s'intéresser aux finances de la commune ?



Chères Aubaisiennes, chers Aubaisiens ,

Cela fait maintenant quinze mois que nous avons été investis. C'est l'heure d'un premier bilan. C'est la raison pour laquelle, nous avons souhaité sortir une édition spéciale d'Aubaï Mema sur les finances de notre village.

L'année 2020 laissera des traces en chacun d'entre nous, mais aussi sur les finances de la commune. Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, nous avons pu atteindre un excédent de fonctionnement historique.

Concernant l'investissement, nous avons dû absorber un déficit de plusieurs centaines de milliers d'euros engagés par l'ancienne municipalité : ralentisseurs de la zone artisanale 135 000 € , dépenses inutiles sur le site de l'Argilier 60 000 €, la réfection de chaussées à visée électorale 30 000 € ...

Le mode de fonctionnement participatif et collectif que nous avons choisi, nous a permis en quelques mois seulement de réaliser des choses simples mais nécessaires: sécurisation et embellissement de l'école maternelle, création de toilettes filles à l'école élémentaire, la réfection de la façade du cimetière, l'aménagement du parc Des Aubrys, le remplacement des équipements informatiques obsolètes des fonctionnaires, la mise en place d'un affichage légal numérique dans le hall de la mairie, le démarrage pluriannuel des OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) et une multitude de petits travaux de voirie.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, la conclusion de l'audit demandé s'avère catastrophique : forages en mauvais état, canalisations obsolètes, débit insuffisant des poteaux incendies ... Sans compter la négligence pour le moins préjudiciable de l'ancien maire dans l'affaire sanitaire du plomb dans le réseau d'eau potable qui a eu pour finalité une expertise juridique avec pour effet le retard des travaux nécessaires à la réfection du réseau.

A la suite de ce triste constat, nous avons dû prioriser des actions de premières urgences : le remplacement des colonnes des forages B et C 40 000 €, la réhabilitation des réseaux d'eau usées pour supprimer les entrées d'eau de pluie dans les réseaux 142 000 €, le réseau d'eau potable rue de l'Arceau 46 500 €, les essais de pompages sur les forages dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du champ captant de Liverna 24 000 € ...

Le montant de la dette de la commune par habitant est de 525,85 €, ce qui est plutôt encourageant quand on sait que la moyenne pour les communes similaires est de 703 € par habitant. Un nouvel emprunt sera sans doute nécessaire pour la construction de la nouvelle école.

N'oublions pas que les dotations de l'état ont subi une baisse de plus de 21 % depuis 2014, ce qui a fortement impacté les finances communales.

Conception graphique :

Mairie d'Aubais

Crédits photos : Mairie Aubais

Couverture : Colombran

Mairie d'Aubais,
Associations locales

Impression :

Trio Impression

Tirage :

1450 exemplaires

Tournons nous à présent vers le futur avec un tour d'horizon des perspectives définies par l'équipe municipale pour 2021.

Le projet du Cluz : création d'une nouvelle école et aménagement de la place du Cluz (commerces, parking et espaces verts)

La première phase pour cette année est de choisir un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour monter le concours d'architecte qui permettra de retenir l'équipe qui pilotera le projet. L'objectif est l'ouverture de la nouvelle école à la rentrée 2024.

La rénovation de la mairie.

Nous avons été frappés par le manque d'entretien des locaux communaux et plus particulièrement celui de la mairie. Grâce à une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle, nous pouvons lancer les premiers travaux de rénovation du bâtiment : les menuiseries (toujours en simple vitrage) et la réalisation d'un diagnostic énergétique dans le but de mettre en place des solutions écologiques et économiques. Ces travaux viennent de débiter.

La rénovation de l'éclairage public.

Le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED nous permettra de faire des économies de plusieurs milliers d'euros par an mais aura aussi un impact écologique non négligeable.

L'aménagement du parc Des Aubrys.

Dans la suite de sa réhabilitation, un WC public autonettoyant sera mis en place très prochainement.

Le château et le patrimoine communal.

La mise en place d'un circuit autour du château avec la création d'un musée et la restauration des bâtiments. Ce projet se déroulera tout au long du mandat avec des actions de valorisation et une recherche active de subventions et de mécénat.

La mobilité : les voies douces.

Dans un premier temps, l'objectif est de relier les quartiers de la commune au centre de village avec des voies douces et dans un second temps, relier la commune avec les communes voisines.

La révision du PLU.

Nécessaire pour les projets que nous souhaitons mener, notamment la nouvelle école. Ce nouveau PLU intègre les obligations le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

L'augmentation de la taxe communale sur l'eau potable.

Il est impératif de travailler sur le réseau d'eau. Afin de faire face au financement, il est indispensable d'augmenter la taxe communale de 0,20 € par mètre cube (25€ /an pour une consommation de 120 m³), Afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs, l'équipe municipale a choisi de ne pas augmenter le prix de l'abonnement.

Le renouvellement de la canalisation de refoulement.

Vu la vétusté de la conduite qui amène l'eau des forages jusqu'au réservoir, il est nécessaire de remplacer la canalisation de refoulement. L'Agence de l'Eau subventionne ces travaux à hauteur de 50 %.

L'extension de l'eau potable sur le secteur de Garrigouille.

Objectif : donner de l'eau potable à des administrés qui ne sont pas alimentés et les raccorder sur notre réseau.

En conclusion, l'équipe municipale majoritaire s'est largement appropriée les dossiers de la commune. Nous avons pris le temps d'observer, de questionner, de comprendre, d'analyser, d'identifier et d'organiser.

2021 sera le début de l'action municipale pour réaliser les grands projets de notre mandature.

Le Maire
Angel POBO

ÉDI
TO

Mots des élus



Carine MOLITOR
1ère Adjointe aux finances

Un an déjà que nous avons réellement fait connaissance avec le fonctionnement des finances publiques. Un an d'apprentissage grâce aux fonctionnaires, Stéphane et Susana, qui nous ont accompagnés avec patience et bienveillance.

Le vote du budget communal est un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Nous constituons une ressource transversale, en support de toutes les actions menées par les équipes municipales et il y en a eu en 12 mois !

Comme je me répète à le dire, les projets ne manquent pas mais il faut aller chercher les ressources nécessaires auprès de nos institutions, partenaires... puis prioriser les projets car aussi ambitieux et motivés que nous soyons, il faut rester lucide sur la capacité d'un village de la taille du nôtre à engager des projets à grande échelle.

Pour mener à bien cette mission, je sais compter sur mon excellent binôme Christian Roussel et l'engagement de toute l'équipe municipale, élus comme fonctionnaires.

Soyez certains de notre investissement au quotidien, et nous nous tenons à votre disposition pour échanger à ce sujet.



Christian ROUSSEL
Elu en charge des finances

Avoir la charge partagée de la gestion des finances de la commune est un privilège qui requiert beaucoup d'humilité et de sang froid.

Venant du secteur privé, j'ai découvert un univers totalement nouveau pour moi qui a ses propres règles, pas toujours simples ou rationnelles.

Grandement aidé par les personnes en charge de la comptabilité de la mairie, le budget a, au fil du temps, progressivement livré ses secrets et me permet aujourd'hui de bien mesurer la tâche qui m'a été confiée.

Sachez qu'avec Carine Molitor dont je suis le binôme, nous mettons tout en œuvre pour gérer de façon rigoureuse les finances de la commune afin de mener à bien les projets multiples qui sont les nôtres.

Comment est élaboré un budget communal ?

Les finances publiques s'articulent autour de deux outils principaux :

- Le compte administratif : Il constitue le bilan financier de la commune et vient chaque année entériner les comptes de l'année passée. Il est présenté et soumis pour approbation au Conseil municipal. C'est ce compte qui permettra l'affectation du résultat de l'année au budget d'investissement prévisionnel de l'année suivante.

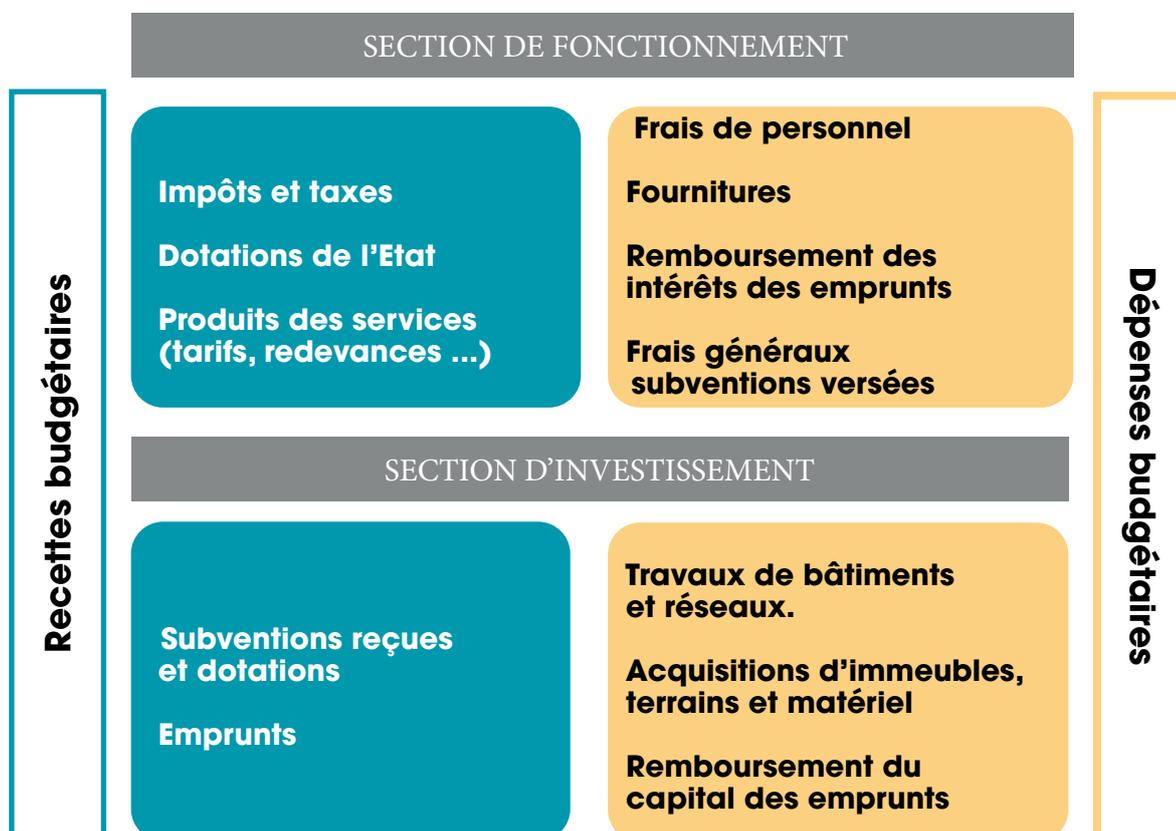
- Le budget primitif : Il s'agit du document prévisionnel qui fait apparaître toutes les opérations de dépenses et de recettes de la commune pour l'année à venir.

Il répond à des principes obligatoires tels que : l'annualité (c'est un engagement pour une seule année), l'unité (unique document de prévision budgétaire), et l'équilibre (la somme des dépenses doit être obligatoirement égale à la somme des recettes).

Chacun de ces dispositifs (compte administratif et budget primitif) s'articulent en 2 sections :

- La section de fonctionnement qui retrace les opérations courantes et permet la gestion de la commune au quotidien.
- La section d'investissement qui expose les opérations affectant le patrimoine de la commune. Elle reflète notre avenir avec des projets à moyen ou long terme.

Représentation des recettes et dépenses entrant dans le budget communal :



PARTIE 1 :

Présentation du compte administratif 2020

Comme expliqué précédemment, l'année 2020 fut particulière au regard de la crise sanitaire mais également du fait d'un vote de budget tardif (juillet 2020).

Des dépenses avaient déjà été engagées par la municipalité précédente, limitant notre capacité à lancer de nouveaux investissements.

Une mobilisation des agents municipaux, des élus et la participation d'aubaisiens engagés, a permis toutefois de compter de nombreuses réalisations en moins de 6 mois.

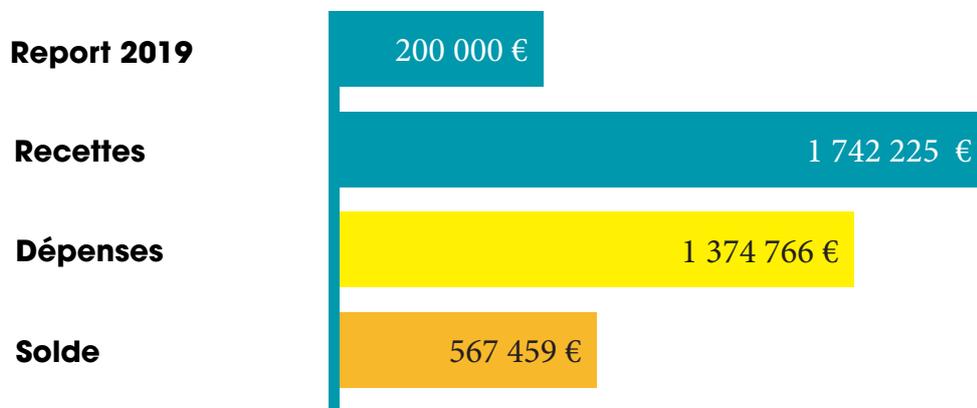
A savoir :

Au 31 décembre 2020, la commune comptait 2954 habitants* soit +1,7% par rapport à 2019.

La croissance démographique sur 5 ans (2016-2020) est de +7,9%.

**Population retenue par la Direction Générale des Finances (DGF)*

1. Section de fonctionnement

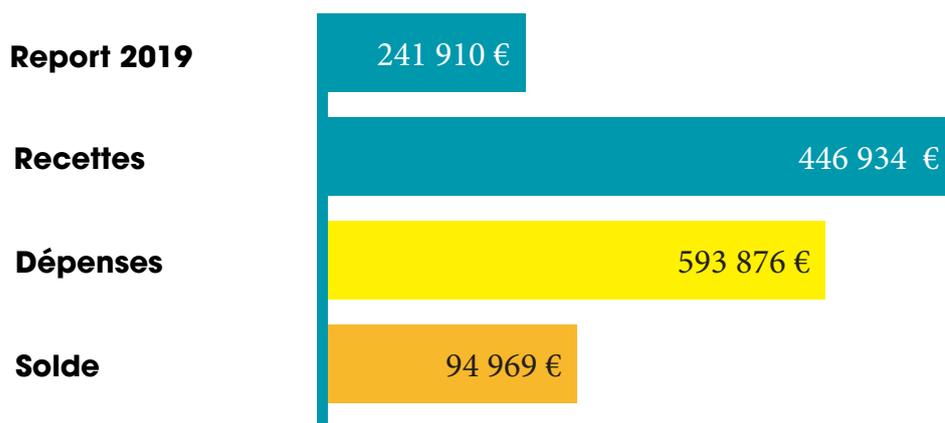


CE QU'IL FAUT RETENIR :

L'analyse de la section de fonctionnement fait apparaître une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement avec un excédent (solde) pour l'exercice 2020 jamais atteint auparavant.

Sur ce constat, l'équipe municipale a décidé pour 2021, de conserver une réserve de précaution de 200 000€ dans le budget de fonctionnement et de transférer le surplus restant de 367 458 € dans la section d'investissement pour financer nos futurs projets.

2. Section d'investissement



CE QU'IL FAUT RETENIR :

Un déficit d'investissement de 146 942€, compensé par le report excédentaire de l'année 2019 (241 910€) résulte de fortes dépenses engagées par l'ancienne municipalité sur les seuls premiers mois de l'année 2020 : Plus de 460 000 !

Cette somme a été notamment dépensée avec : la réalisation de deux ralentisseurs en zone artisanale pour 135 000€ et près de 60 000€ sur le site de l'Argilier pour un projet infaisable puisqu'incompatible avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ...

Néanmoins, de nombreux travaux ont été déjà réalisés en 2020 :

Sécurisation et embellissement de l'école maternelle



- Elagage des arbres,
- Réfection de l'ensemble du grillage,
- Mise aux normes de la réglementation vigipirate....
- Peinture, rambarde....



Montant des travaux : 39 687 €

Réhabilitation du parc Des Aubrys (budget 2020 et 2021)



- Sécurisation du parc
- Réfection des allées
- Mise en place d'une balançoire
- Création d'un podium en dur
- Réalisation des fresques murales par l'artiste Soukos
- Installation de toilettes autonettoyantes

Montant : 80 000€

Equipement informatique

Acquisition d'ordinateurs portables pour les deux écoles et changement indispensable des équipements informatiques obsolètes des fonctionnaires.



Montant : 21 413 €

Cimetière



- Rénovation de la façade principale
- Nettoyage des stèles

Montant des travaux : 10 326 €

Rénovation et remplacement des éclairages publics



73 869 €

Mise en place d'un écran tactile



6270 €

Rénovation de la voûte du chœur de la chapelle de St Nazaire



5880 €

Création d'un nouveau bloc sanitaire à l'école élémentaire (séparation filles/garçons)



23 336 €

PARTIE 2 :

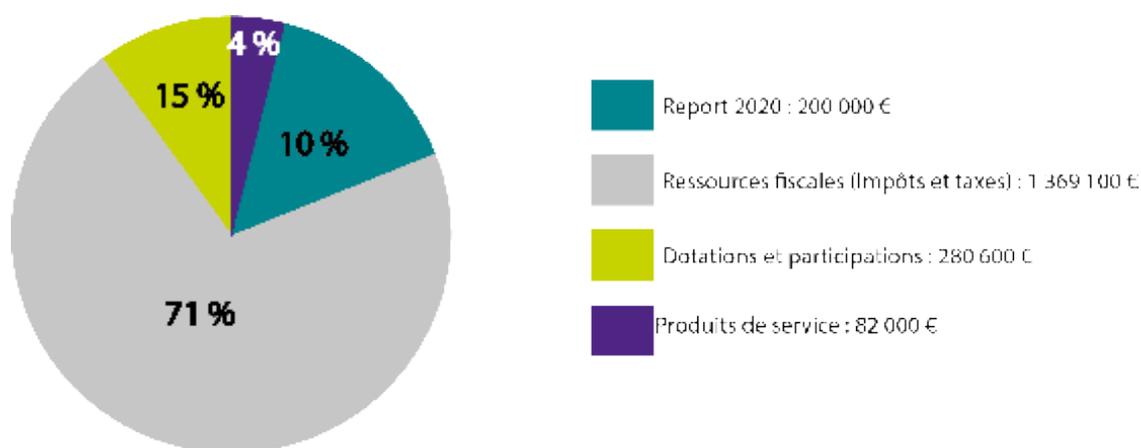
Présentation du budget primitif 2021

Fin mars 2021, le Conseil municipal a voté le budget primitif pour cette nouvelle année. Deuxième budget voté en moins d'un an !

Les ambitions de la nouvelle municipalité demandent un engagement fort humainement de l'ensemble des équipes mais également financier, élément fondamental à la réalisation de nos projets.

1. Section de fonctionnement

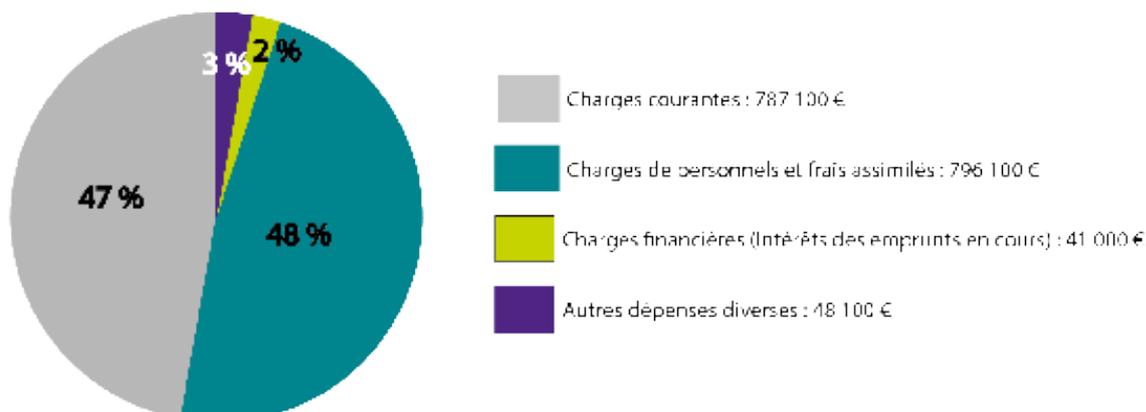
Recettes de fonctionnement estimées à 1 931 700 €



➔ CE QU'IL FAUT RETENIR :

Les recettes de fonctionnement sont stables depuis quelques années, autour des 1 700 000€ auxquelles s'ajoutent une réserve de précaution de 200 000€. Le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les niveaux de taxes actuels.

Dépenses de fonctionnement estimées à 1 672 300 €





CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le solde excédentaire de la section de fonctionnement (recettes – dépenses) se monte à 259 400€ pour 2021.

La section de fonctionnement étant toujours bénéficiaire, son « résultat » constituera la recette complémentaire destinée à la section d'investissement.

Ainsi, mieux sera tenu le budget de fonctionnement, plus la commune aura la possibilité d'investir.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un budget primitif qui sera ajusté en cours d'année selon les besoins et les impératifs de la municipalité.

Faisons le point sur : LES CHARGES DU PERSONNEL

Les agents territoriaux sont au centre de la politique municipale, ils sont un rouage essentiel au bon fonctionnement de notre commune.

Dès le début du mandat, des entretiens individuels ont été réalisés et des réaffectations proposées pour répondre au mieux aux aspirations de chacun. Par ailleurs, un renfort a été apporté au service RH/comptabilité (2 nouveaux agents) ainsi qu'au service de police municipale avec l'arrivée d'un nouvel agent.

Le budget 2021 « Charges de personnel » est estimé à 796 100 €.

En 2020, les charges du personnel représentent sur la commune 266 €/habitant.

En comparaison, sur les autres communes de 2000 à 3500 habitants, ce ratio est de 335 € à l'échelle du département, 373 € au niveau régional et 364 € sur le plan national.

A titre informatif, ce ratio est de 334 € /habitant pour la Communauté de Communes (27 000 habitants).

Faisons le point sur : LES CHARGES COURANTES

Les frais de gestion du quotidien sont nombreux et variés.

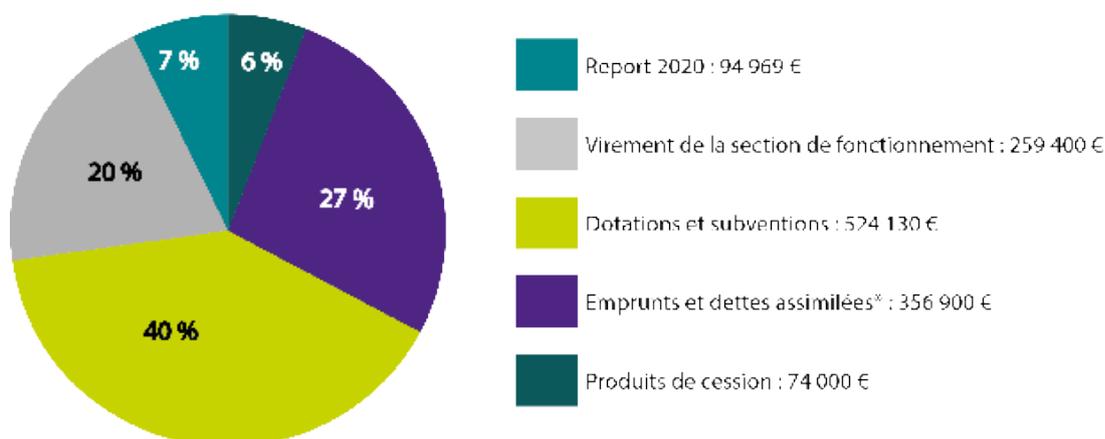
Voici quelques illustrations:

- Coût des énergies, eau, combustibles dépensés au titre des bâtiments et matériels publics : 79 000€
- Entretien et réparations de la voirie, nettoyage des bâtiments publics : 82 000€
- Fonctionnement des écoles (fournitures et transport notamment) : 22 000€
- Subvention au CCAS : 10 000€
- Service incendie (SDIS 30) : 70 000€
- Indemnités des élus : 65 000€
- Versements aux associations : 10 000€
- Fêtes et cérémonies publiques : 53 000€



2. Section d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 sont estimées à 1 309 400 €



* Les subventions ne peuvent être incluses dans le budget primitif avant leur notification (accord officiel). Aussi, dans l'attente, afin d'équilibrer le budget, elles sont comptabilisées dans le chapitre des emprunts.



CE QU'IL FAUT RETENIR

Les recettes d'investissement sont, comme vous l'avez compris à travers les subventions, le nerf de la guerre. Plus le montant des recettes sera important plus nous pourrons financer des projets de grande ampleur, ce qui sera le cas de la futur école élémentaire, pour laquelle nous devons chercher les meilleurs financements (subventions et emprunt).

Faisons le point sur : LES SUBVENTIONS

Pour une commune de notre taille, la recherche de subventions est essentielle pour mener à bien nos différents projets. La nouvelle municipalité s'y est attelée dès 2020.

Toutefois les subventions ne peuvent être inscrites au budget que quand elles ont été officiellement notifiées, ce qui arrive souvent après le vote du budget !

Aussi, à cette date, les subventions demandées et qui ont été acceptées, sont les suivantes :

■ En 2021, l'Etat a lancé des subventions exceptionnelles pour la rénovation énergétique des bâtiments via le Préfecture. Aussi, même si ce n'était pas une priorité, un projet de rénovation du bâtiment de la mairie a été constitué pour répondre à cette offre en seulement quelques semaines.

SUBVENTION OBTENUE : 158 442 € + 50 000€ en attente

■ Le Parc Des Aubrys est un lieu emblématique de notre village.

Des travaux d'embellissement et de sécurisation ont été réalisés pour en faire un lieu de vie et de partage. Des sanitaires autonomes ainsi que la mise en place de caméras de surveillance mettront fin à ces travaux très prochainement.

A ce titre, une demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) a été faite auprès de la Préfecture.

SUBVENTION OBTENUE : 16 000 €

■ Depuis le début de ce mandat, nous avons longuement échangé avec le service des Monuments historiques de la DRAC (Direction Régionales des Affaires culturelles) autour de notre patrimoine, sa protection et sa réhabilitation. Des premiers travaux ont été engagés à la chapelle St Nazaire en 2020 et continueront en 2021 dans le Château pour la sécurisation des éléments en pierre dégradés.

SUBVENTION OBTENUE : 8 312 €

■ L'eau, de son captage en passant par sa distribution jusqu'au traitement des eaux usées, est un réel problème dans notre village.

Nous sommes allés de mauvaises surprises en mauvaises surprises durant cette 1ère année de mandature.

Aussi, ce fut l'un des premiers sujets auquel nous nous sommes attelés.

Trois gros chantiers ont été lancés :

- Rénovation des colonnes de forage B & C ;
- Création d'une nouvelle canalisation de refoulement qui amène l'eau des forages au réservoir ;
- Travaux sur les réseaux d'eaux usées.

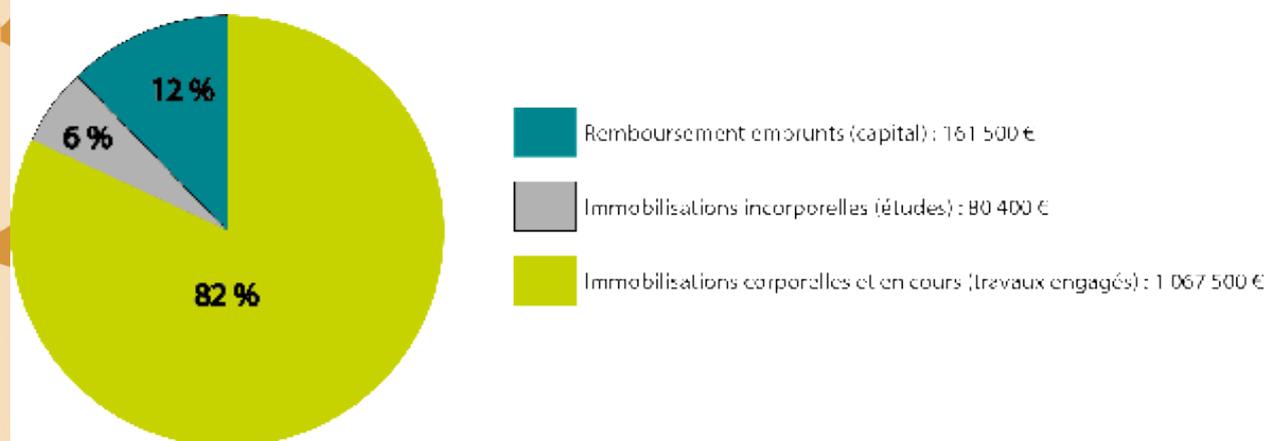
Des travaux onéreux que nous n'aurions pu faire sans le concours du département et de l'Agence de l'Eau.

SUBVENTION OBTENUE : 667 868 €

Au total, c'est plus de 900 000€ de subventions demandées en 1 an dont 850 622€ déjà accordées.

Merci à toutes les personnes mobilisées autour de ces projets !

Dépenses d'investissement 2021 sont estimées à 1 672 300 €



CE QU'IL FAUT RETENIR :

Les montants mentionnés ci-dessus (1 309 400€) sont identiques en vertu du principe d'équilibre des recettes et des dépenses au sein de la section d'investissement et ce, même si dans les faits, le montant indiqué ne sera pas forcément dépensé.

Le montant des emprunts (capital) de 161 500€ est dû principalement au financement de la nouvelle station d'épuration.

Le total du capital des emprunts restant dû au 31/12/2020 s'élève à 1 482 922€, ce qui représente une dette par habitant de 525,86€ (sur la base de 2820 habitants).

La moyenne des communes de même strate est de 703€/habitant.

Ce ratio permet de mesurer notre capacité d'emprunt afin de financer nos projets en cours et à venir.

Les immobilisations correspondent aux grands chantiers engagés en 2021 sur la commune et notamment :

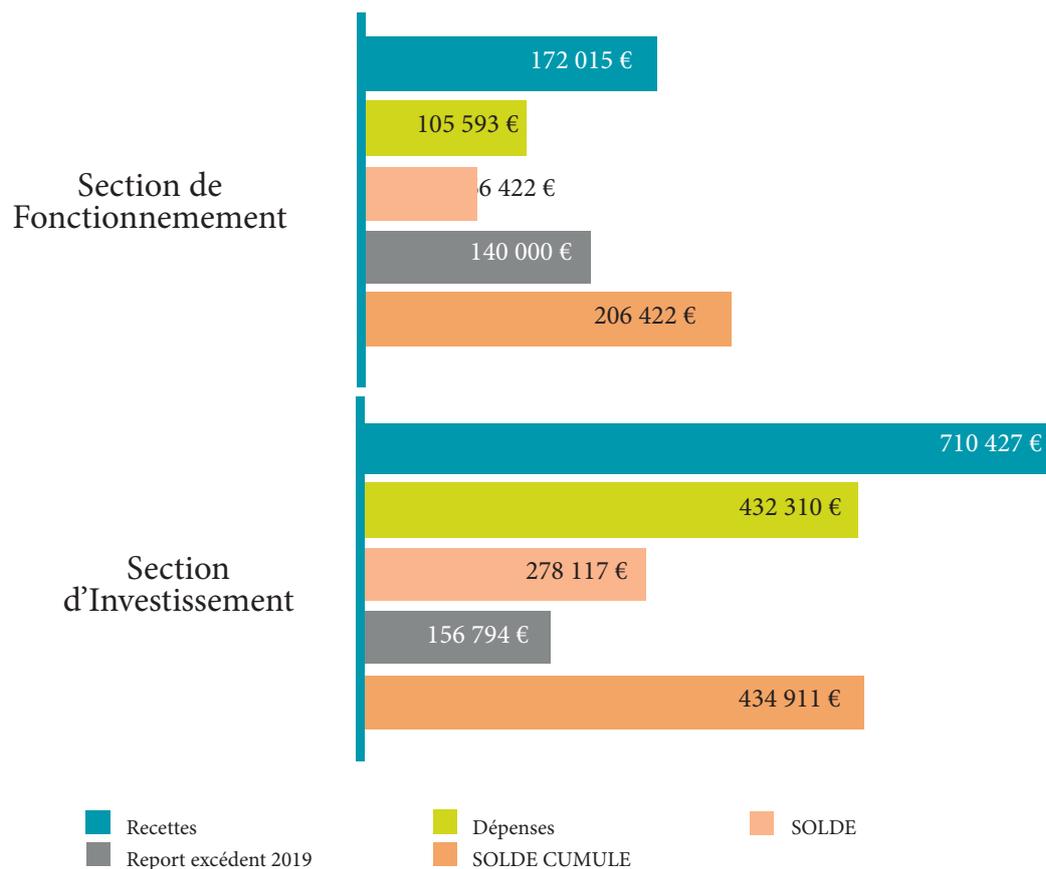
- Sécurisation et embellissement du Parc des Aubrys
- Révision du PLU
- Réhabilitation du château
- Réparation de la toiture de l'Eglise
- Equipement en LED des éclairages publics
- Travaux de rénovation du bâtiment de la mairie (accueil PMR, changements des menuiseries, réaménagement des bureaux...)
- Etudes/Maîtrise d'ouvrage du projet d'école élémentaire
- Rénovation (plan pluriannuel) de la voirie

RDV en 2022 pour vous présenter toutes ces réalisations en photos !

PARTIE 3 :

Point financier sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement collectif

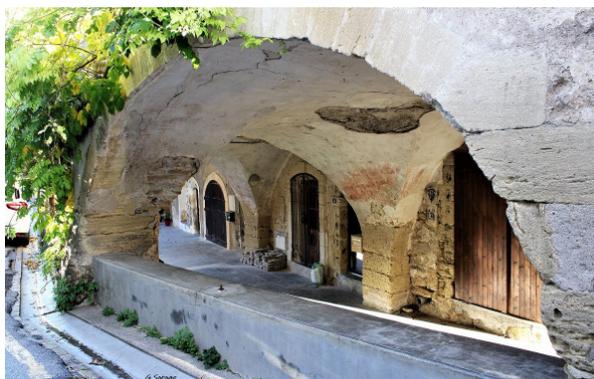
1. Compte administratif 2020



CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le compte administratif 2020 révèle un solde cumulé largement excédentaire de 641 333€ (cumul fonctionnement et investissement).

Ce résultat sera plus que nécessaire pour affronter les années à venir.



2. Budget primitif 2021

L'équipe municipale s'est attachée à prise de fonction, à faire un audit de l'existant tant sur le réseau d'eau potable que sur le réseau d'eaux usées.

La conclusion s'avère catastrophique, avec des forages en mauvais état, des canalisations obsolètes et de poteaux incendie au nombre insuffisant pour assurer notre défense incendie.

Par ailleurs au-delà de la vétusté avérée des ouvrages de distribution, il a été nécessaire de gérer la problématique de présence de plomb à certains endroits du réseau d'eau potable.

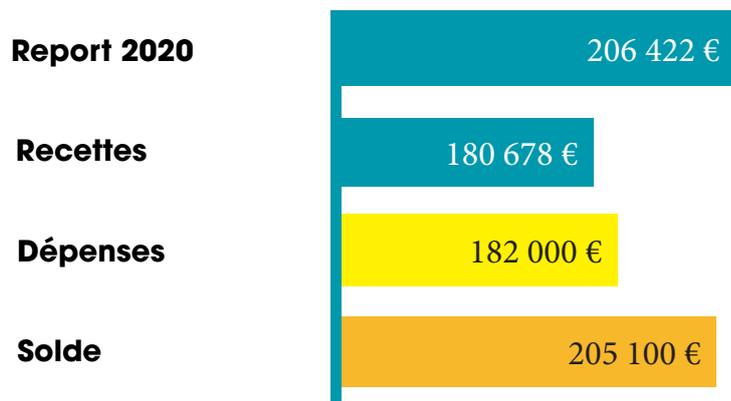
Une expertise a été réalisée et il nous a été confirmé récemment avec un grand soulagement, qu'il n'y avait pas de plomb au niveau des forages. Les travaux anticipés et prévus sur la canalisation de refoulement permettront de commencer la remise en état de notre réseau.

Toutefois, au regard de l'importance des multiples travaux à engager sur les réseaux et malgré l'importance des subventions accordées, il est indispensable d'augmenter les recettes de ce budget annexe via le recours à l'emprunt d'une part et à l'augmentation modérée de la taxe communale d'autre part.

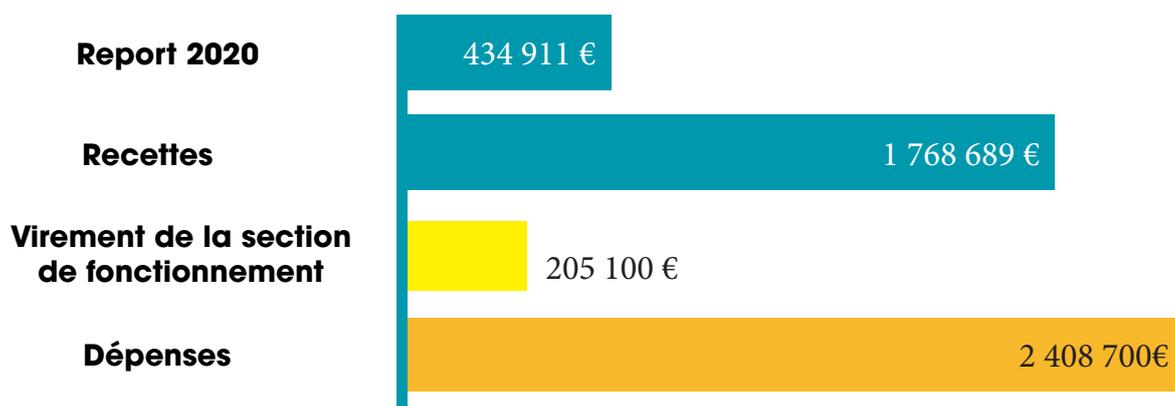
Le conseil municipal a ainsi décidé d'augmenter la taxe communale de 20 centimes d'euros par mètres cubes (ce qui représente 25€/an pour une consommation annuelle de 120m³).

La municipalité a décidé de ne pas augmenter le montant de l'abonnement afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs.

Section de fonctionnement



Section d'investissement



MEMENTO

URGENCES - Qui appeler ?



06 15 45 34 47
 E-Mail : police.municipale@aubais.fr
 A partir de 18h30 et 7j/7
 Police intercommunale au 04 66 53 25 51



Pompiers



Samu



Gendarmerie



SANTÉ

MEDECINS GENERALISTES

BOURQUARDEZ Stéphanie	04 66 77 11 68
LUCAS François	04 66 77 11 68
SARRUT Sylvestre	04 66 80 72 07

DENTISTES

NUNES Claire	
BRES Céline	04 66 80 70 14
TRAVAUX Ariane	

MASSEURS - KINESITHERAPEUTES

VEZINET Muriel	04 66 80 77 87
BRUN Jean-François	06 62 16 24 46
ROUQUETTE Audrey	
LE DOUCEN Michaël	04 66 80 14 94

SAGE FEMME

Mme COLLET	07 70 08 54 81
------------	----------------

INFIRMIERES

MARION Nathalie	04 66 80 70 50
COPP Sylvie	06 75 87 08 99
GALTIER Adeline	06 69 00 69 31
FERRES Montserrat	04 66 35 22 50
QUITTET Corinne	06 24 48 23 51
ORIOLE Stéphanie	06 82 32 88 00
GRILLET Harmony	06 78 61 77 98

OSTEOPATHES

LOVETRI Margaux	07 78 38 05 48
LE DOUCEN Michaël	
ROUQUETTE Audrey	04 66 80 14 94

ORTHOPHONISTE

REMMEAU Clémence	07 80 00 83 31
------------------	----------------

PSYCHANALYSTE - PSYCHOLOGUE

LAMBERT Sandrine	06 38 13 83 68
AYET Anne-Claude	06 29 23 78 03

PHARMACIE



04 66 80 72 42

Lundi au vendredi
 8h50 à 12h30 et 14h30 à 19h30
 Samedi - 8h50 à 14h

Vie Quotidienne

MAIRIE

11 Avenue Emile Léonard CS 40002
 30250 AUBAIS cédex
 Tél : 04 66 80 89 00 - Fax : 04 66 80 23 54
 E-Mail : contact.mairie@aubais.fr
 Lundi-mardi-mercredi-vendredi :
 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
 Jeudi : 8h30 à 12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONY VISTRE - VIDOURLE

Tél : 04 66 35 55 55
 Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-18h
 Vendredi : 9h-12 et 14h-17h

LA POSTE

Lundi-Jeudi-Vendredi : 9h à 12h
 Mardi 9h30 à 12h
Fermé Mercredi et Samedi
 Levée du courrier, tous les matins à 10h
 Tél : 04 66 73 18 60

ORDURES MÉNAGÈRES

Bac vert : mardi et samedi matin
 Bac jaune : jeudi matin

DÉCHETTERIE

Du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h30
Fermée le mardi

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04 66 80 70 38
 Mardi, jeudi de 16h30 à 18h
 Samedi de 17h à 18h

MARCHE

Sur la Place du Cluz le mardi :
 de 8h à 12h30

CRÈCHE «AUBAISBY'S»

Tél : 04 66 80 79 23

MAISON DE RETRAITE

Les Mazets de l'Argilier
 Tél : 04 66 73 63 20

NOTAIRE

2 Avenue Emile Léonard 30250AUBAIS
 Tél : 04 66 80 60 80 - Fax : 04 66 80 22 07
 E-Mail : henri.roquefeuil@notaires.fr

PAROISSE CATHOLIQUE

Abbé Sébastien VERDIER
 Tél : 04 66 53 28 47

EGLISE PROTESTANTE UNIE

Pasteur Violaine MONE - Calvisson
 Tél : 04 66 72 09 78
 Pasteur Iris SINGER - Aujargues
 Tél : 04 66 53 12 81

EN CAS DE PROBLEMES



Eau potable

- Service Client : 04 30 62 10 00
 - Dépannage : 04 30 62 10 08



Téléphone/internet
 Contactez le Service Client ou Dépannage de votre opérateur



Gaz : 0 810 433 030



Eaux usées

04 67 04 26 79



Electricité : 09 72 67 50 30